

COMMUNIQUE :
Réouverture du concours d'accès au Mastère de recherche en Urbanisme
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

L'Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment, ouvre un concours pour l'accès au Mastère de Recherche en Urbanisme intitulé « Planification Urbaine Durable et Gouvernance au Maghreb »

1. Conditions de participation :

Titulaires d'un diplôme :

- De licence fondamentale en : Urbanisme, Sociologie, Géographie, Economie, Droit.
- (Bac +5) ou équivalent en : Urbanisme et aménagement, Architecture, paysage, ou diplôme équivalent

2. Dossier de Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

1. Une copie de la CIN
2. Un rapport de 2 pages, au maximum, présentant les motivations du candidat à poursuivre ses études en urbanisme
3. Une copie du baccalauréat ou diplôme équivalent
4. Une copie des diplômes universitaires obtenus
5. Une copie des relevés de notes obtenues au cours de la formation universitaire
- 6. 1 enveloppe affranchie dont **une au tarif recommandé avec accusé de réception****
7. Un curriculum vitae
8. 1 photo d'identité

Les candidats intéressés sont invités à déposer le dossier de candidature en format papier **du 24 octobre 2022 au 28 octobre 2022 (inclus) au** siège l'institut à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment
2, rue de l'Artisanat Charguia II. 2035 Tunis –Carthage

- Les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite ne seront pas pris en considération.

3. Procédures du concours :

- L'évaluation et l'étude des dossiers sont réalisées par une commission spécialisée
- Les résultats d'admission définitifs seront publiés à la rentrée universitaire sur le site de l'institut.

Les étudiants admis doivent s'inscrire dans un délai de 15 jours à partir de la proclamation des résultats.

NB: *le nombre de places ouvertes pour cette année est fixé à dix (10).*